



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 7 DÉCEMBRE 2016

### Numéro

DEL 2016.12.07/172

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### Thème : PATRIMOINE 4

**Objet :** VISITES INSOLITES –  
BALADES EN RAQUETTES –  
CONVENTION ENTRE LA  
VILLE DE BRIANÇON ET LE  
BUREAU MONTAGNE VISA  
TREKKING.

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIER Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

### Convocation

**Date :** 30/11/2016

**Affichage :** 30/11/2016

### Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

### Nombre de membres du Conseil Municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 29

### Nombre de suffrages

**exprimés :** 33

### Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour :

- La mise en place de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié, tous les jeudis après-midis de décembre 2016 à mars 2017 (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement)
  - Le premier autour de la barrière fortifiée du 18<sup>e</sup> siècle (autour du fort des Têtes)
  - Le deuxième dans la zone du fort des Salettes avec visite du fort des Salettes
- La mise en place de week-ends et de séjours printemps et en début d'été 2017 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

La convention de partenariat est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 15 décembre 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**  
TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**  
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BRIANÇON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(Hautes-Alpes)' at the very bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016**  
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION  
PATRIMOINE 4 N° DEL 2016.12.07/172

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**Le Bureau Montagne VISA TREKKING,**

regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne,  
Domicilié 27 impasse de la Marline, Le Clos du Vas, 05100 Puy-Saint-André  
Représenté par ses co-gérants

Madame **Marjolaine Flammier** et Monsieur **Jean Maxime Flandin**

Ci-après désigné « Bureau Montagne VISA TREKKING »,

**D'UNE PART,**

**ET**

**La Ville de Briançon,**

Domiciliée à l'Hôtel de Ville, immeuble Cordeliers, 1, rue Aspirant Jan, 05100 Briançon,  
Représentée par son Maire, Monsieur **Gérard Fromm**  
Agissant en vertu de la délibération N°DEL 2016.12.07/172 du 7 décembre 2016

Ci-après désignée « Ville de Briançon »,

**D'AUTRE PART,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour 2016/2017, la mise en place de trois prestations de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- Circuit 1 : circuit sur la zone du fort des Têtes au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- Circuit 2 : circuit sur la zone du fort des Salettes et dans le fort des Salettes au départ du Champ de Mars (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- Prestation : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2017 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon Ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités hivernales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

## ARTICLE 2 : MODALITES

- **Circuit 1 : Circuit Fort des Têtes**

Les jeudis après-midi : 29 décembre 2016, 12 et 26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars 2017. La prise en charge du public se fera à 14 h devant la boutique INTERSPORT/Prorel Cycles & skis, face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : environ 2h30.

- **Circuit 2 : Circuit Fort des Salettes**

les jeudis après-midi : les jeudis 22 décembre 2016, 5 et 19 janvier, 2 et 16 février, 2, 16 et 30 mars 2017. La prise en charge du public se fera à 13 h 50 au service du Patrimoine, porte de Pignerol.

Durée de la visite : environ 2h30.

Tarifs publics : Circuit 1 & 2 = 26 €/adulte et 15 €/enfant (8/12 ans)

- **Prestation (partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2017)**

Mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée.

## ARTICLE 3 : MISES À DISPOSITION

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- La mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- Le transfert A/R du public de la boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis) à Fontchristiane pour le circuit 1.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces circuits.

#### **ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

La vente au public des prestations circuits « Fort des Têtes » et « Fort des Salettes » s'effectue dans les lieux suivants:

- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol, cité Vauban, jusqu'à la veille 17h
- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis), ville basse, jusqu'à la veille 19h,
- À l'école de ski (ESI) Évasion à Chantemerle, Le Serre d'Aigle, jusqu'à la veille 17h30,
- À l'école de ski (ESI) Buissonnière à Villeneuve-la-Salle, place de l'Aravet, jusqu'à la veille 18h.

#### **Circuits « Fort des Têtes » et « Fort des Salettes » :**

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne adulte de plus de 12 ans.

- Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

#### **Prestation 3: partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2017**

- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant au tarif ci-dessous :
  - Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
  - Tarif guide-conférencier 1/2 journée jour férié : 143 €
  - Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
  - Tarif guide-conférencier journée jour férié : 205 €

**ARTICLE 5 : DURÉE**

La présente convention est conclue pour une durée de UN (1) an. Elle prendra effet au 15 décembre 2016 et arrivera à son terme le 14 décembre 2017.

Elle sera renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties après ajustement des dates en fonction du calendrier scolaire, par période de un an, sans que la durée totale n'excède 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2019.

Fait en deux exemplaires originaux, à Briançon le

Pour le Bureau Montagne VISA TREKKING,  
Les co-gérants,  
**Marjolaine FLAMMIER** et **Jean Maxime FLANDIN**,

Pour la Ville de Briançon,  
Le Maire,

**Gérard FROMM.**